

Le projet de carrières reste contesté

« Carrières, poussières, non » ont affiché sur un énorme écriteau situé sur la route Luzillat-Maringues à hauteur du village de Vialles, les adhérents de l'association Luzillat en danger qui ont organisé dernièrement une réunion publique afin de contrecarrer un vaste projet de carrières (60 ha) mis en œuvre par le groupe Vicat (béton-ciments et granulats).

« Pas de carrières ni là ni chez nos voisins » a déclaré d'emblée le président de l'association Bruno Crepel devant 200 personnes opposées au projet qui dénoncent bruits, poussières, dégradation du paysage et de la nappe alluviale et un réseau routier trop serré pour le trafic des camions. Une nappe alluviale qui serait sérieusement mise à mal selon le raisonnement de Marc Gachon, vice-président de l'AEPANA (Association d'environnement pour la protection de l'Allier de ses affluents et de leurs nappes alluviales) qui a mené une grande partie des débats. Il a rappelé que « les plus grosses



CITOYENS. De gauche à droite, le président de l'association « Luzillat en danger » Bruno Crepel, le vice-président Éric Jourdain et la secrétaire Christelle Martin.

réserves d'eau du Puy-de-Dôme se trouvent sous le lit de l'Allier et à proximité et qu'une concurrence s'exerce entre l'extraction de granulats et le puisage d'une eau de qualité ». « Véritable filtre anti-pollution, les sables de la nappe alluviale datent du tertiaire et du quaternaire », a ajouté le vice-président de l'AEPANA qui a cité en exemple « les eaux de la nappe du Cher quasiment inutilisables à cause des carrières ». Marc Gachon a insisté sur « la

puissance des carriers qui disposent de moyens colossaux pour une exploitation industrielle des granulats de la zone nord du département après avoir épuisé ceux de la zone sud ».

Appel au maire

Il a conclu son intervention par : « Si le maire ne veut pas de carrières, il n'y en aura pas ». L'association « Luzillat en danger » par la voix du vice-président Éric Jourdain a d'ailleurs appelé le Conseil municipal à organiser un

référendum communal sur la question et à travailler en partenariat avec l'association afin de repousser le projet ». Cette supplique est restée sans écho auprès du maire de Luzillat Claude Raynaud qui a répondu qu'il n'y aurait pas de référendum et que le Conseil municipal prendrait une position motivée et argumentée à l'automne avec la mise en place du PLU (Plan local d'urbanisme) après avoir étudié avantages inconvénients du projet. ■